

**ABONNEMENT**  
**saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10  
**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . 30  
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 22 NOVEMBRE 1886

## Chronique générale.

Les républicains, qui jettent sans compter l'argent par les fenêtres lorsqu'il s'agit de leurs fantaisies politiques, se montrent par contre d'une sordide avarice quand il est question de réparer des injustices ou des malheurs. Combien de millions ont été prodigués pour bâtir des lycées dans les villes qui n'en avaient pas besoin, lycées dont l'entretien coûte annuellement de grosses sommes... Combien de subventions ont été accordées aux journaux officieux pour chanter les louanges de telle coterie ministérielle... Combien a-t-on dépensé d'or dans l'exécution de travaux inutiles... Combien de situations n'a-t-on pas créées depuis 1878 pour avoir augmenté les dépenses administratives de cent millions par an...

Mais qu'on ait ruiné des malheureux en écrasant de tout le poids de l'arbitraire administratif, comme a fait tel ex-ministre opportuniste, il n'y a pas d'argent pour les indemniser ; que cent mille habitants de nos départements du Sud en soient réduits à la misère par de terribles inondations, la Chambre vote pour eux, d'un air dégagé, un secours ridicule de cinq cent mille francs.

Où, un paysan chargé de famille voit sa raisonnable récolte, sa récolte perdue et son champ rendu stérile pour plusieurs années ; les députés républicains lui jettent une pièce de cent sous.

Et le gouvernement réclamait ces jours derniers trente millions pour fertiliser le Tonkin !

C'est à croire que, sous le régime actuel, France est devenue, selon l'expression de l'illustre Ferry, une quantité négligeable. Les républicains ne trouvent de l'argent que pour leurs folies, que pour leurs passions. Pour les agriculteurs inondés, ils n'ont plus.

Paysans ruinés par la politique autant

que par les fléaux, vous le voyez, les républicains vous traitent comme des mendiants importuns à qui l'on jette un sou pour s'en débarrasser. A l'heure des élections, souvenez-vous !

### NOMINATION DU NOUVEAU RÉSIDENT DU TONKIN

Le successeur de M. Paul Bert à la résidence générale du Tonkin est enfin trouvé et sa nomination officielle est très prochaine. C'est M. Bihourd, ancien directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur, récemment nommé résident général en Tunisie.

M. Bihourd avait d'abord décliné les offres qui lui étaient faites ; il tenait essentiellement à prendre possession du poste auquel il venait d'être nommé. Mais M. de Freycinet ayant éprouvé des refus de la part des députés auxquels il avait offert la succession de M. Paul Bert, ne pouvant, d'autre part, agréer les nombreux choix qui lui ont été proposés, a fait venir M. Bihourd, hier, à trois heures de l'après-midi, au ministère des affaires étrangères et le nouveau résident n'a pu rester sourd à l'appel que M. le président du Conseil a adressé à son patriotisme. Il a accepté.

M. Bihourd comptait si peu sur ce dénouement qu'il devait partir hier soir pour Tunis et que l'omnibus du chemin de fer était déjà commandé pour le transport de ses bagages.

(Petite France.)

### PLUS MENTEUR QUE FERRY

L'Autorité a annoncé que M. Paul Bert était assuré pour 600,000 fr. et que, par conséquent, les prétendus besoins que M. de Freycinet invoquait à la tribune pour enlever le vote d'une pension à la veuve, n'avaient existé que dans l'imagination du président du conseil.

Nous précisons aujourd'hui, car il nous plaît de bien établir que l'Autorité disait la vérité, et M. de Freycinet le contraire.

M. Paul Bert était assuré pour 200,000 francs au Phénix. C'était, du reste, une opé-

ration toute personnelle, qu'il avait faite il y a sept ou huit ans environ, de ses propres deniers, le pauvre homme.

Mais, en partant pour le Tonkin, ON l'avait assuré à la Nationale pour 200,000 francs et à la Générale pour pareille somme de 200,000 fr.

Qui on? demanderez-vous.

L'Etat.

Où, le gouvernement lui avait fait clandestinement ce cadeau, un joli denier, en somme, car les primes de ces quatre cent mille francs s'étaient élevées, au bas mot, à 440,000 fr.

En montant à la tribune, M. de Freycinet n'ignorait pas cette situation florissante, puisqu'il en avait fourni lui-même les éléments.

Pourquoi, dès lors, a-t-il trompé la Chambre en excluant sa pitié et sa commisération en faveur d'une famille dont il connaissait mieux que personne l'état prospère de fortune ?

Le vote est acquis, et ce n'est certainement pas cette dépense inutile qui nous indigne le plus. Nous mettons ici, volontiers, M<sup>me</sup> Paul Bert hors de cause.

Mais, ce que nous dénonçons avec dégoût, c'est la différence scandaleuse que la République établit entre le traitement de ses créatures, et celui qu'elle réserve aux soldats qui meurent là-bas pour le drapeau. A-t-on payé des primes pour Rivière et pour Courbet ? A-t-on assuré tous les officiers morts ? A-t-on fait quelque chose pour ceux qui luttent encore ?

Pourquoi cette préférence en faveur d'un seul ? Et pourquoi l'hypocrite et fourbe ministre a-t-il caché, comme une mauvaise action, l'effet de cette préférence ?

Il paraît qu'on pouvait être encore plus menteur que Jules Ferry. (L'Autorité.)

\*\*

### AVEUX RÉPUBLICAINS

Voici les réflexions qu'inspire à M. Sigismond-Lacroix, du Radical, la discussion du budget :

« Une telle incohérence en matière de

budget est bien faite pour déconsidérer la République, et cela, d'autant plus sûrement que la droite n'y est pour rien. Ce n'est pas la présence de la droite qui a empêché le ministère d'avoir des vues financières bien arrêtées et de les faire connaître loyalement ; ce n'est pas la droite qui a empêché la commission du budget de dire hautement la vérité et d'inaugurer des réformes sérieuses ; ce n'est pas la droite enfin qui empêche la majorité républicaine de savoir ce qu'elle veut et d'agir suivant sa volonté.

» La responsabilité du désordre parlementaire dont nous avons donné le triste spectacle pèse sur les républicains ; il n'y a pas à le nier. Que ce soit pour tous, ministres, commission, majorité, un avertissement. Il ne faut pas jouer avec le déficit. »

\*\*

Monsieur le Comte de Paris et Madame ont, nous l'avons dit, quitté le 15 Sandringham, où le prince et la princesse de Galles leur ont donné l'hospitalité la plus gracieuse.

Quelques heures après le départ de Monsieur le Comte de Paris, deux grandes députations d'ouvriers sont venues remercier le prince de Galles de la générosité avec laquelle il avait facilité à toute la population ouvrière de Londres et de l'Angleterre l'accès de l'Exposition coloniale et indienne. Le prince de Galles leur a répondu avec autant de cordialité que de bon sens.

Les deux discours du prince de Galles sont remarquables et ils ont été remarqués. Ils n'attestent pas seulement que la royauté anglaise est intelligemment soucieuse de tous les intérêts populaires ; ils prouvent, par un exemple de plus, qu'il n'y a rien d'incompatible entre la monarchie et la démocratie, en ce que celle-ci, du moins, a de plus honnête, de plus sérieux et de plus bienfaisant, c'est-à-dire de conservateur.

\*\*

On lit dans l'Autorité :

« Aussitôt après son retour d'Italie, S.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

## LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

Mon cabinet était au fond de l'appartement : il fallait passer par la chambre à coucher. Je la traversai avec des précautions infinies. Clémence avait les yeux fermés et semblait reposer. Je la regardai un instant ; j'eusse voulu l'embrasser, mais impossible... Les yeux mouillés de larmes, elle me regardait défaillant, je dus me contenter de me tourner vers elle, et avec la main de lui envoyer un baiser, en murmurant tout bas :

— Adieu !  
 Elle n'était pas endormie, elle feignait de l'être ! Elle avait vu mon geste, et si bas qu'elle eût été entendue, elle l'avait entendu. Elle se leva ; d'un bond elle fut à moi, me prit dans ses bras, et, effrayée, folle, impérieuse :

— Pourquoi ce baiser ? Pourquoi cet adieu ?

Qu'est-ce que cela veut dire ? Dis-le moi. Je veux le savoir.

Je fus épouvanté de ce réveil et de ces questions ; j'affectai cependant un air tranquille, et posant la lampe sur la cheminée :

— Il n'y a rien, dis-je ; qu'as-tu donc ?

— Si, s'écria-t-elle, il se passe quelque chose d'extraordinaire. Tu as beau retenir tes larmes ; je les vois rouler dans tes yeux.

— Moi ! ah ! par exemple !

— Tu pleures.

— C'est peut-être la fatigue d'avoir veillé.

— Non, il y a autre chose. Pourquoi ces airs mystérieux, cette lampe baissée, ce baiser de loin, du bout des doigts ?

— J'avais peur de l'éveiller.

— Enfin, ce mot adieu ?

— L'ai-je dit ? Je ne me souviens pas.

— Et ton émotion, ta figure altérée ?

— Pas le moins du monde. Je n'ai pas la figure altérée. C'est tout naturel, j'ai... Eh ! mon Dieu ! m'écriai-je, qu'est-ce que tout cela signifie ? Je suis là, dans cette chambre, à travailler. Ma besogne même n'est pas encore achevée, et il faut que je me hâte de la reprendre. Pendant que je griffonne, vous êtes là tous deux, toi et Richard, à côté de moi. Je songe à vous, je laisse une minute mon travail pour venir voir si vous reposez, si vous dormez bien...

Elle m'interrompit :

— Non ! ce n'est pas cela, ne mens pas, je l'en conjure...

Elle m'enlaçait dans ses bras, suppliante, éplorée.

— Mais non, dis-je, il n'y a pas autre chose.

Voyons, Clémence, je t'en prie, laisse-moi finir ma tâche, et vite, recouche-toi. Il fait froid, tu es imprudente, tu peux attraper du mal...

— Comment veux-tu que je dorme, quand tu me caches un secret, quelque chose d'affreux, que je souffre, que je gémiss en silence. Qu'ai-je fait pour ne plus avoir ta confiance ?

Elle s'assit sur le lit tristement, les bras pendants, et de grosses larmes lui sillonnaient les joues. J'allai vers elle, je l'embrassai et la suppliai de se remettre au lit, d'être calme, de dormir.

— Non, fit-elle, en m'écartant avec un mouvement triste et découragé, je ne pourrais fermer l'œil, je vais m'habiller.

Elle prit en effet ses vêtements.

J'étais au désespoir. Il était deux heures du matin. Elle allait veiller, se tenir là tout le reste de la nuit. Il me serait impossible d'éviter son regard, de sortir...

Je me laissai tomber sur une chaise et cachai ma tête dans mes mains, puis mon pauvre cœur, morli par toutes ces terribles émotions, se brisa tout à coup et je sanglotai. Clémence ne fit qu'un

bond, elle se jeta à mes genoux, me prit les mains, me les pressa, et, en larmes, elle aussi :

— Ah ! je savais bien, s'écria-t-elle, que tu souffrais ! Tu as depuis longtemps un secret qui te pèse, qui te tue. Partage-le avec moi, confie-le moi.

Je détournai la tête, je voulus, par un suprême effort, nier encore, protester ; elle ne m'en laissa pas le temps.

— Ne nie pas, s'écria-t-elle. Ce serait inutile. N'affecte pas un calme, une tranquillité que tout dément. Me crois-tu donc aveugle ? Ah ! il y a près d'un an que je sens planer sur nous un malheur. Quel est-il ? J'ai inutilement cherché ; j'ai tout supposé, et je n'ai pu m'arrêter à rien. Mais ce malheur est sûr, imminent. Comment ne l'aurais-je pas soupçonné ? Depuis un an, tu n'est plus le même : toujours sombre, préoccupé, insensible à mes caresses et à celles de ton enfant, comme si une barrière se fût élevée entre toi et nous. Que l'avons-nous fait ? Ne nous aimes-tu plus ?

— Ah ! m'écriai-je, tu le sais bien, que je vous aime !

— Alors pourquoi n'as-tu plus avec nous de ces bonnes expansions d'autrefois ? Les gentillesse de Richard te font mal, t'irritent. Pauvre enfant ! il s'en aperçoit, il en est tout triste. Moi, tu me repousses. Tu ne peux rester auprès de nous, ou tu y restes silencieux, farouche. As-tu à te plaindre de

M. l'Impératrice Eugénie fera enlever de Sainte-Mary-de-Chislehurst les corps de S. M. l'empereur Napoléon III et du Prince impérial, et les fera transférer dans le mausolée qu'elle prépare à Farnborough et qui est sur le point d'être terminé.

« C'est donc à Farnborough qu'aura lieu, le 9 janvier, jour anniversaire du décès de S. M. l'Empereur, le service annuel de Requiem. Tous les membres de la famille impériale seront présents à la translation des cendres. »

Paris gourmande vertement M. Rouvier et les politiciens qui, au lieu de s'en aller là-bas (au Tonkin) travailler, peiner, souffrir pour le service de la France, restent « hypnotisés devant le banc des ministres » et ne disent pas : « Le pays avant les portefeuilles ! » Paris a raison ; mais pourquoi donc ne pas adresser à M. Jules Ferry les observations formulées à l'intention de M. Rouvier ?

#### UNE BOUTADE DE ROCHEFORT

On lit dans l'*Intransigeant* :

Hier, M. Taylor a arrêté un individu recherché depuis longtemps pour trois assassinats, huit vols et quinze abus de confiance. La guillotine était trop douce pour un pareil misérable ; son procès eût d'ailleurs duré trop longtemps. Il fallait en finir immédiatement avec un être aussi dangereux.

« Faites vos paquets ! lui a dit sévèrement le chef de la sûreté. Vous êtes nommé résident général au Tonkin. »

Le condamné s'est roulé aux pieds des magistrats en les suppliant de l'épargner :

« Qu'on me traîne en Cour d'assises ! répétait-il. Si j'y attrape la peine de mort, peut-être M. Grévy me grâciera-t-il ; mais le choléra ne pardonne pas. »

#### A LA CHAMBRE

Samedi a continué la discussion du budget.

M. de Soubeyran, au nom de la Droite, propose une nouvelle économie de huit millions à réaliser sur l'article 63 relatif au taux d'intérêt payé par les caisses d'épargne à leurs déposants.

L'honorable député de la Vienne présente dans un amendement une progression dans le chiffre du taux d'intérêt, de manière à avantager les petits déposants, ceux qui sont en réalité les plus intéressants.

M. de Soubeyran, avec sa compétence financière, a compris que ces derniers étaient vraiment les seuls dont l'intérêt devait être sauvegardé.

Au moment où l'orateur descendait de la tribune, la Chambre était surprise d'apprendre que la commission avait présenté un amendement fixant à 3 fr. 25 le taux uniforme de l'intérêt des sommes déposées dans les caisses d'épargne. On a été encore plus étonné de voir que cette fameuse commission, depuis le vote de jeudi, avait dé-

couvert la possibilité de réaliser sur ce chapitre 63 une économie de 17 millions.

M. Hubbard ne veut pas que l'on examine cette grave question subrepticement, il entend avoir une discussion complète.

Mais le rapporteur général est opposé au système de M. de Soubeyran, parce que, dit-il, le caissier des dépôts et consignations aurait une comptabilité trop compliquée à tenir.

Cette raison a paru quelque peu ridicule, mais depuis le commencement de la discussion du budget il n'a pas brillé par la puissance de ses arguments.

Voici M. Dreyfus, en quelque sorte l'ombre de M. Wilson depuis qu'il a été le chef de cabinet de ce dernier pendant son court sous-secrétariat d'Etat. Sa théorie pour combattre l'amendement de M. de Soubeyran est plus extraordinaire ; il dit que l'on ne pourrait plus se prémunir contre les dépôts multiples.

La mise aux voix de l'amendement essentiellement démocratique de M. de Soubeyran a lieu.

Cette fameuse majorité vote contre la prise en considération de cet amendement qui aurait provoqué, dans l'administration de nos caisses d'épargne, l'établissement d'un régime pratiqué par toutes les autres nations.

M. C. Pelletan se lance dans la dette flottante et fait défilier, comme dans une lanterne magique, tous les budgets successifs depuis 80 ans.

Après ce défilé, nous entrons en pleine fantaisie. C'est un roman sur le budget dont M. Pelletan lit à la Chambre les bonnes feuilles.

M. Wilson oppose à M. de Soubeyran l'opinion de certains orateurs de la droite, relativement à l'insuffisance de la dotation du chapitre 20.

Il invoque des nécessités, selon lui, inéluctables.

Il reproche à M. de Soubeyran d'avoir formulé des accusations contre les trésoriers généraux en général, et l'un d'entre eux en particulier.

M. de Soubeyran renouvelle ses accusations contre les trésoriers généraux, créatures aussi privilégiées qu'inutiles, auxquelles on abandonne le taux exorbitant de 4 0/0.

Il insiste pour qu'on réalise des économies sur le chapitre 20.

M. Sadi Carnot essaie de justifier le crédit inscrit au chapitre.

Le scrutin est ouvert sur un amendement de M. de Soubeyran tendant à réduire de 1 million le chiffre de la commission.

L'amendement est adopté par 450 voix contre 400.

M. de Soubeyran demande qu'il soit bien entendu que la réduction portera sur les trésoriers généraux. (Adopté.)

#### PAROLES DE ROUVIER.

On est bien à Paris ! On vit heureux en France !  
J'y touche avec plaisir l'argent républicain,  
Je parle à la tribune avec quelque élégance,  
Et j'aime cent fois mieux Auteuil que le Tonkin.

— Pourquoi te tourmenter ainsi ? Il n'y a vraiment pas sujet... Remets-toi... Aie confiance...

Je balbutiais, je ne savais plus que dire. La terrible aveu me brûlait les lèvres, et cependant je ne pouvais me décider à le laisser échapper.

— Que j'aie confiance, fit-elle avec un sourire navré, quand ce soir encore tu es usé d'une défaite, d'une dissimulation envers moi !

— Clémence !...

— Oui ! Crois-tu donc, tourmentée, effrayée comme je le suis, que j'aie pu dormir depuis hier soir ! J'ai veillé, j'ai prêté malgré moi l'oreille. Eh bien, travaillais-tu, là, dans cette chambre à côté, à une besogne de ton bureau ? Non ! tu n'avais apporté ni papiers, ni registres ; et puis, j'ai entendu ton pas agité, tes soupirs étouffés...

— Je t'assure...

Elle releva la tête brusquement, et me regardant en face :

— Veux-tu me montrer le travail que tu es en train de faire ?

— Mais, m'écriai-je, ces soupçons, cette inquiétude...

— Ah ! quand tu devrais me haïr à jamais, il faut que je sache la vérité.

Et, rapide, sans que je pusse la retenir, elle s'élança dans mon cabinet.

(A suivre.)

Tant que je siégerai, replet et bien à l'aise,  
Sur les bancs rembourrés de la majorité,  
Tant que je me verrai, bien planté sur ma chaise,  
Au banquet où je mange avec félicité ;

Tant que je me pourrai bercer de la chimère  
D'avoir un jour mon coin dans le gouvernement,  
Tant que j'entreverrai l'espoir d'un ministère  
Ou qu'quelqu'emploi garni d'un fort émoluments ;

Tant qu'il faudra trois mois, un brick, une machine,  
Des tempêtes, des flots, la foudre avec l'éclair,  
Pour aller tout là-bas, bien loin en Cochinchine,  
— Sans compter le malpropre ennui du mal de mer ;

Tant que le choléra, dans sa noire furie,  
Ravagera les doux parages de l'Annam,  
Tant que l'affreux scorbut et la dysenterie  
Frapperont le Tonkin, d'Hanoi jusqu'à Siam,

Je resterai fidèle à ma France... oui, fidèle !  
J'y laisserai mes os, j'y laisserai ma peau.  
Chez elle je vivrai, je veux mourir chez elle.  
Patrie, ô mon autel ! Patrie, ô mon drapeau !

Vous, les autres... partez ! Freycinet vous convie  
A ce danger lointain... Suivez votre intérêt !  
Pour un titre malsain, Immolez votre vie...  
Je vous verrai partir sans le moindre regret.

Si l'on n'est plus que mille à rester, j'en suis. Même  
Si l'on n'est plus que cent, je dirai : me voilà.  
Si l'on n'est plus que dix, je serai le dixième,  
Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là !...

ALBERT MILLAUD.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 20 novembre 1886.

Nos rentes sont relativement soutenues, quelque soient les tiraillements auxquels donnent lieu la discussion du budget : 3 0/0, 82.82 ; 4 1/2 0/0, 109.75.

L'action du Crédit Foncier a donné lieu à des échanges de 1,417 à 1,422. Les obligations foncières et communales à lots ont maintenu fermement leurs cours. On sait que ces titres sont parfaitement garantis. Nous ne voyons aucune valeur qui puisse rivaliser avec elles, en dehors des rentes et des obligations des grandes compagnies garanties par l'Etat. Aux cours actuels, elles rapportent il est vrai un peu moins que les obligations de chemins de fer, mais elles rachètent et au delà cette infériorité par des chances de lots qui se reproduisent six fois par an.

On a coté l'action de la Société Générale de 472 à 478. On remarque que les achats au comptant prennent depuis quelque temps une grande importance. Cette faveur de l'épargne pour l'action de la Société Générale s'explique par l'accroissement continu de sa clientèle qui vient augmenter le nombre des acheteurs.

Les Sociétés principales de crédit continuent leur marche en avant. La Bourse finit par leur rendre une justice tardive. La Banque d'Escompte de Paris s'approche du cours de 350, qui n'est qu'une étape sur le chemin qu'elle a parcouru. Les résultats de l'exercice, l'amélioration du portefeuille, les affaires engagées ou en préparation justifient certainement le cours de 600 francs.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants est demandée à 600, coupon de 7.50 détaché. Ce titre est parfaitement classé et se traite exclusivement sur le marché du comptant. Son dividende depuis quinze ans s'est toujours maintenu entre 15 et 16 fr. ; c'est un revenu aussi régulier que celui d'une obligation. Il représente 6 1/2 et 7 0/0 sur les actions qui sont et n'ont qu'à être libérées que de 225 puis-que le capital d'une Société de Dépôts n'est qu'un fonds de garantie.

L'exécution des grands projets à Paris va donner à la question immobilière un regain et une faveur nouvelle. Les sociétés foncières vont toutes en profiter et notamment celles qui, comme la Société des Immeubles de France, a gardé intacts ses moyens d'action. Les cours des actions de cette société ne sont nullement en rapport avec les résultats acquis et avec les perspectives de son avenir.

L'action de Panama est demandée à 422.50. Les journaux américains si longtemps hostiles à l'entreprise commencent à changer d'avis. Un d'entre eux fournit sur l'avancement de l'œuvre des renseignements intéressants. Il constate que les habitants de Panama qui suivent de visu les travaux sont unanimement convaincus que le canal s'achèvera dans les délais fixés par M. de Lesseps.

Le marché des actions de nos chemins de fer est bien tenu. Les obligations ont un courant très suivi de demandes.

#### Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre a décidé que le képi de 1<sup>re</sup> tenue nouveau modèle serait obligatoire dans l'artillerie et le génie à partir du 25 décembre prochain.

Une mission militaire japonaise est arrivée à Paris. Elle se compose du général comte Saiyo, ministre de la marine du Japon, Shibayama, commandant de vaisseau, aide de camp, Harada, ingénieur de la marine de 1<sup>re</sup> classe, Junaki, lieutenant de vaisseau, aide de camp, et de plusieurs autres officiers de marine.

#### CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

##### SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Notre société nautique a donné hier sur la Loire une petite fête tout intime qui a parfaitement réussi. Les courses, très bien menées, étaient pleines d'intérêt.

Le temps était magnifique et les promeneurs se sont donné rendez-vous en grand nombre sur le quai de Limoges. Cependant la température ne permettait pas de rester immobile ; aussi les chaises sont-elles restées vides.

La course à la voile, annoncée dans le cas où le vent le permettrait, n'a pu avoir lieu : il régnait sur la Loire une accalmie complète.

Le montant de la quête s'élève à 56 fr. dont la moitié sera distribuée aux pauvres de Saumur et l'autre moitié sera envoyée aux inondés du Midi.

La Société nautique de Tours avait promis d'envoyer une équipe qui devait descendre la Loire. Dans la matinée, le directeur de cette société a télégraphié que les canotiers de Tours ne pourraient se rendre à Saumur. Voici le résultat des différentes joutes :

1<sup>re</sup> Course. — Bateaux à 2 avirons de pointe.

1<sup>er</sup> prix, Quasimodo, patron Roland.

2<sup>o</sup> prix, Saumurois, patron Grellet (Alfred).

3<sup>o</sup> prix, V'lan, patron Trouvé (Georges).

2<sup>o</sup> Course. — Périsoires.

1<sup>er</sup> prix, Nini, patron Delorue.

2<sup>o</sup> prix, Pas d'obstacle, patron Armide.

3<sup>o</sup> prix, Baladèche, patron Delaunay.

La Gobie, montée par M. Roland, ayant chaviré, n'a pu faire le parcours.

3<sup>o</sup> Course. — Bateaux de promenade.

1<sup>er</sup> prix, Ondine, patron Gallé.

2<sup>o</sup> prix, Annamite, patron Chevillot.

3<sup>o</sup> prix, Brise-Lame, patron Eugène.

Surprise n<sup>o</sup> 2 et le Vengeur, qui étaient en ligne au départ, n'ont pu faire le parcours.

4<sup>o</sup> Course. — Bateaux à 4 avirons de pointe.

1<sup>er</sup> prix, Serpolette, patron Delaunay.

2<sup>o</sup> prix, Saumuroise, patron Roland.

##### L'INCENDIE DU CHATEAU DE LA SALLE.

Nous avons reçu hier la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

« Château de la Salle, 20 novembre 1886.

» Monsieur,

» Je vous prie d'avoir l'obligeance de publier la note suivante dans votre journal :

» MM. Guenyeau, père et fils, et M<sup>me</sup> Guenyeau remercient la population de Montreuil-Bellay de l'empressément qu'elle a mis à venir les secourir dans l'incendie qui a détruit presque entièrement le château de la Salle.

» Tous les habitants des environs, sans exception, étaient sur le lieu du sinistre. L'administration de la ville, M. le juge de paix, la gendarmerie, les employés du chemin de fer ont tous apporté le plus grand dévouement.

» Agréez, etc.

» P. GUENYEAU.»

##### COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE.

L'assassinat de Pellouailles. — Dans son audience de samedi, la Cour d'assises a condamné Jean Liger à la peine de mort et Frédéric Liger à quinze ans de travaux forcés.

On sait que Liger père et fils sont les auteurs du double assassinat commis le 27 juin dernier sur un vieillard de Pellouailles, âgé de 77 ans, Etienne Le-comte, et sa fille Marie, âgée de 43 ans.

##### UN MENSONGE

Nous lisons dans le *Petit Courrier* du 30 : « Au banquet républicain de dimanche dernier, M. Sigismond Lacroix a prononcé les paroles suivantes :

« La lutte est aujourd'hui entre le drapeau blanc et le drapeau tricolore. »

» M. Sigismond Lacroix devrait pourtant bien le savoir, le drapeau blanc n'existe plus en France qu'à l'état de souvenir.

» Le drapeau tricolore est désormais accepté par tout le monde, et c'est à l'ombre de ses couleurs que le parti conservateur

entier a lutté aux dernières élections et luttera encore dans l'avenir contre les agents de la Révolution.

Pour être exact, M. Sigismond Lacroix aurait dû dire :

« La lutte est aujourd'hui entre le drapeau rouge et le drapeau tricolore. »

N'est-ce pas, en effet, le drapeau rouge que ses amis, les communards de Paris, arborent dans toutes les manifestations publiques ? et n'est-ce pas le drapeau tricolore que lui opposent tous les honnêtes gens, tous les bons patriotes ?

Mais M. Sigismond Lacroix s'est bien gardé de poser la question sur ce terrain. Il lui a paru plus habile de dénaturer grossièrement la vérité.

Il a compté sans le bon sens de nos excellentes populations de l'Anjou, qui sont depuis longtemps fixées sur la valeur et la sincérité des boniments républicains. »

LES MÉDAILLES OUVRIÈRES

On sait qu'une médaille a été instituée par décret du 46 juillet pour récompenser les ouvriers et employés de manufactures ayant mérité cette distinction par de bons et longs services rendus soit à l'Etat, soit dans l'industrie privée.

Les demandes devront être adressées au préfet, qui les transmettra au ministre, en les accompagnant d'un avis motivé.

Ces demandes devront être rédigées sur papier timbré.

Elles indiqueront le nom, l'âge, la profession, le lieu de naissance des candidats, ainsi que la nature et la durée des services qu'ils ont rendus.

On sait que la durée minima de travail continu, dans un même établissement, exigée pour l'obtention de la médaille, est de treize années.

Les demandes peuvent être présentées, soit en faveur des intéressés, par des tiers, soit par les candidats eux-mêmes ; dans ce second cas, il est nécessaire qu'un certificat du chef de l'établissement, portant sa signature légalisée, accompagne la requête, ou, à défaut de ce certificat, que l'on présente l'appui des pièces et documents de nature à confirmer les déclarations du postulant.

Lorsqu'un patron aura à proposer en même temps plusieurs ouvriers ou employés satisfaisant les conditions requises, il devra avoir soin de rédiger pour chacun d'eux une demande séparée, afin de faciliter la formation et l'étude des dossiers.

Il est probable qu'une première distribution de médailles aura lieu le 14 juillet 1887.

LES PÉTITIONS DES BOUILLEURS DE CRU

Les pétitions contre le projet d'imposer des bouilleurs de cru commencent à affluer à la Chambre. Les bouilleurs de cru des pays à cidre, la Normandie et la Bretagne, ont donné le signal.

Les contrées viticoles commencent aussi à pétitionner, surtout dans l'Est. Les pétitionnaires invoquent les mauvaises récoltes, les

dépenses que nécessitent la défense des vignes contre les fléaux qui les dévastent. Il faut reconnaître avec les pétitionnaires que la culture couvre à peine ses frais, même en ajoutant ses eaux-de-vie à ses récoltes de vins, et que le moment est bien mal choisi pour venir, en supprimant l'immunité des bouilleurs de cru, porter une nouvelle atteinte à l'agriculture qui n'en peut mais. Ruiner les petits fabricants en leur interdisant de brûler leurs récoltes, c'est là un procédé indigne d'un gouvernement qui se dit démocratique. (Journal des Campagnes.)

ENCORE LES ESCROQUERIES ALLEMANDES

Il faut agir une fois de plus contre les véridables tentatives d'escroquerie que font en France de grandes maisons allemandes.

La fameuse loterie de Hambourg, organisée par la banque Friedheim et Co, recommence à inonder la France d'interminables prospectus soigneusement traduits dans notre langue et faisant miroiter de longues séries de chiffres affriolants.

D'après ces prospectus, plus de la moitié des billets pris à cette loterie doivent sortir avec des gains.

Le piège est grossier, même pour des Allemands.

LES MARCHANDS AMBULANTS

L'industriel de Louviers signale certains faits qui se passent dans les campagnes, notamment dans les fermes et hameaux isolés et qui méritent être signalés à l'autorité :

« Depuis déjà quelque temps, dit-il, des marchands de toile, étrangers au pays, se promènent dans nos campagnes, entrent dans les maisons, où il ne trouvent souvent que des femmes, en disant aux unes : — Je viens de voir votre mari qui m'a dit de vous remettre cette pièce de toile qu'il m'a achetée, et en échange vous allez signer ce billet.

« A d'autres ils disent : — Voici de la toile que je vais déposer chez vous ; je la reprendrai en passant ; pour ma gouverne, vous allez signer ce billet que je prendrai lorsque j'emporterai ma toile.

« Ils s'y prennent de toutes les manières pour avoir les signatures des femmes ou des hommes, et, à la date de l'échéance portée sur les billets, ils lancent des traites pour se faire payer. Ces gens, en voyant chez eux des étrangers, se trouvent intimidés ; ils ont peur et font ce que ces marchands leur demandent, pour peu qu'ils se trouvent brusqués.

« Que les braves gens des campagnes isolées ne craignent pas ces adroits coquins et qu'ils les défèrent à la justice ! »

LES CHEVAUX ETRANGERS

On lit dans le journal l'Acclimatation :

« Il y a, au budget de la guerre, une proposition contre laquelle l'Acclimatation proteste de toutes ses forces au nom des intérêts sacrés de l'élevage qu'elle représente. Le rapporteur, alléguant la baisse qui

pèse depuis le commencement de l'année, en raison de la stagnation des affaires et de la crise agricole, sur la valeur marchande des chevaux, propose de réduire les prix d'achat payés par la remonte, déjà reconnus insuffisants. Le prix moyen est de 4,050 francs et le renouvellement annuel roule sur 42,000 chevaux ; ce qui est un chiffre.

« Or, les Américains ont insinué qu'ils seraient très volontiers les fournisseurs de notre cavalerie au prix net de 800 fr. par cheval de 4 ans. M. Casimir Périer estime que pour un rapporteur — non dénué d'ambition — c'est une jolie trouvaille que de pouvoir faire miroiter aux yeux du public une économie de 250 fr. par cheval sur 42,000 chevaux. Eh ! dame, tant pis pour nos éleveurs si découragés en ce moment, s'ils ne peuvent pas accepter cette carie forcée. Alors on s'adresserait aux Américains. »

EXPOSITION CANINE A RENNES

La ville de Rennes aura, en 1887, une Exposition canine.

Nous apprenons que M. de Witkoski, qui a été l'initiateur et l'organisateur de l'Exposition canine de Nantes, a demandé à la ville de bien vouloir mettre un terrain à sa disposition, pour y installer cette Exposition, qui sera d'un grand attrait, non seulement pour les chasseurs, mais encore pour tous les amis de ces fidèles compagnons de l'homme.

Il est possible que nous ayons aussi un concours hippique, de dressage et d'équitation pareil à ceux qui ont lieu chaque année à Paris, à Lille, à Nancy, à Lyon, à Bordeaux, à Nantes et comme il y en a eu un tout récemment au Mans.

La réalisation de ce concours hippique est subordonnée à l'acceptation par la ville d'une demande de subvention faite par M. de Witkowski.

Ce serait une intéressante innovation dont notre commerce local bénéficierait largement et qui viendrait heureusement compléter notre concours régional et l'Exposition canine.

Publications de mariage.

Joseph-Édouard Avelin, journalier, du Favril (Eure-et-Loir), et Eugénie Gohon, domestique, de Saumur.

Arsène Renoux, boucher, des Ponts-de-Cé, et Félicité Vaillant, sans profession, de Saumur.

Alfred Sauton, cordier, et Marie Dufresne, chapeletière, tous deux de Saumur.

Avis aux amateurs d'huile de noix

Il a été reçu à l'ÉPICERIE CENTRALE des Huiles de noix surfinas d'une des premières huileries du Périgord ; elles sont garanties sur facture et à l'analyse exemptes de tout mélange, et elles ne sont vendues que 4 fr. le 1/2 kilog. et 4 fr. 80 le litre (le litre d'huile pesant environ 900 gr. net).

**Théâtre de Saumur**  
DIRECTION R. NEVEU  
Lundi 22 novembre 1886,  
Avec le concours de M<sup>me</sup> VANDÉRIC-FLACHAT  
Forte chanteuse du Grand-Théâtre de Marseille

**La Favorite**

Grand opéra en 4 actes.  
paroles de MM. E. Scribe, G. Vaez et A. Royer,  
musique de DONIZETTI.

Distribution :  
Fernand ..... MM. Bailly.  
Alphonse ..... Nory.  
Balthazar ..... Norval.  
Gaspard ..... Guarnoy.  
Léonor ..... Mmes Vandéric-Flachat.  
Inès ..... Guilbert.  
Seigneurs, dames de la cour, moines.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.  
S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**LEÇONS D'ANGLAIS** par M. L. NEPVEU, 6, rue du Prêche, Saumur.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 83, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>**, Éditeurs  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française ;  
de toutes les Partitions et Publications musicales ;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE  
FRANCS D'ACQUISITION.  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an. terme moyen. »  
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

**LE VIN AROUD** ou **QUINA**, au **FER** & à la **VIANDE**  
est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la **CHLOROSE**, l'**ANÉMIE**, l'**Appauvrissement** ou l'**Altération** du **SANG**. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.  
Chez **FERRÉ**, ph<sup>o</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>o</sup>

**Éviter les contrefaçons**  
**CHOCOLAT**  
**MENIER**  
Exiger le véritable nom  
Caisse d'Épargne de Saumur.  
Séance du 21 novembre 1886.  
Versements de 112 déposants (19 nouveaux), 32,273 fr.  
Remboursements, 17,533 fr. 77.  
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LE LIÈVRE BLANC**  
NOUVELLE  
Par J. de Château-Châlons.

Il resta en observation pendant dix minutes environ, et, voyant l'inutilité de ses recherches, se disposait à se retirer lorsque, par hasard, sa vue se porta sur l'un des coins d'un jardinet attenant au moulin.

Il poussa un cri de joie.

— Ah ! le coquin ! s'écria-t-il, je le vois ! celui que je le croyais bien loin, il est là, à portée de mon fusil et se reposant tranquillement de ses fatigues à l'ombre d'un grosier. Cette fois, je le tiens ! Je puis parfaitement le tuer du coup où je suis. Prenons bien nos mesures.

Tout convenablement un coup de fusil dans la direction du chasseur était chose assez difficile. Il fallait en effet sauvegarder son équilibre tout en conservant le libre usage de ses deux mains pour sauvegarder son arme.

Il réussit cependant à vaincre la difficulté.

Après sous son grosier et ne pouvant apercevoir le chasseur au poste élevé où il se trouvait, le

lièvre ne bougeait pas et était loin de se douter du danger suspendu sur sa tête.

Ses précautions ayant été minutieusement prises, M. Daux fit jouer la détente du fusil.

Fatalité !... Un incident qu'il n'avait pas prévu détourna le coup.

Les ailes du moulin venaient de se mettre en mouvement...

Pris de peur en se sentant entraîné dans la marche rotative du moulin, M. Daux, on le comprend, n'avait plus à s'occuper du lièvre. Il lui fallait songer à sa sécurité personnelle, gravement compromise, s'il ne se hâtait de sauter à terre.

Il s'élança.

Mais embarrassé par sa carnaissière et son fusil, qu'il ne voulait pas lâcher, il s'empêtra dans les cordages destinés à tendre et replier les toiles, et ne put parvenir à descendre.

Un effort désespéré qu'il fit eut le plus fâcheux résultat.

Il se trouva retenu par un crochet, qui avait pénétré dans le fond de son pantalon, et resta suspendu horizontalement dans le vide.

Pendant ce temps, la marche du moulin, secondée par un vent assez fort du nord-est, s'était accélérée.

Inutile de dire qu'en accomplissant ce voyage aérien qui pouvait avoir les plus tristes conséquences si le pantalon venait à se déchirer, l'infortuné

chasseur criait « au secours » avec autant de force que le jour où il s'était débattu dans la vase de l'étang.

Ses cris furent entendus par deux hommes qui passaient sur un chemin conduisant de Turquant à Parnay.

Du point où ils étaient, on distinguait parfaitement le costume, la carnaissière et le fusil que portait M. Daux.

Étonnés à bon droit de voir un chasseur perché sur les ailes d'un moulin à vent, ils se dirent naturellement que cet individu était fou.

— Il est étonnant, dirent-ils, que le meunier n'entende pas les cris de ce malheureux qui, s'il venait à tomber, se romperait les os. Courons au moulin...

Ils trouvèrent le meunier, vieillard de soixante-dix à soixante-quinze ans, assis sur un banc et fumant sa pipe.

— Arrêtez votre moulin ! lui dirent-ils. Un fou est monté sur les ailes et va se tuer !

— Il est certain, répliqua le vieillard, que le temps est superbe pour la vigne et les blés.

Les deux hommes, surpris de cette réponse, se regardaient.

— Est-ce de la farine ou du son que vous désirez ? reprit le meunier. Je dois vous prévenir que j'ai l'oreille un peu dure.

— Un peu dure !... Vous êtes modeste. Vous

pouvez bien vous vanter d'être sourd comme un pot.

— Je ne vends pas des haricots, répondit le vieillard ; vous pourriez trouver ça chez Paul Gre-luche, à Turquant.

Un des hommes s'approcha du meunier et lui cria dans l'oreille, de toute la force de ses poumons :

— Nous ne vous parlons ni de vignes, ni de blé, ni de haricots. Arrêtez promptement votre moulin. Un chasseur est monté sur les ailes et va se casser le cou si vous ne vous hâtez.

Le vieillard fit un soubresaut.

— Un chasseur sur mon moulin ! s'écria-t-il, ce n'est pas possible !

Il courut, et, ayant levé les yeux, il aperçut M. Daux dans la situation critique que nous avons indiquée. Reentrant aussitôt dans le moulin, il enraya le mécanisme.

Cet arrêt, un peu brusque, détermina, dans les ailes, une secousse assez forte. Le fond du pantalon de M. Daux se déchira...

Les hommes qui se trouvaient là poussèrent un cri d'effroi. Le malheureux chasseur venait d'être précipité d'une hauteur de vingt à vingt-cinq pieds.

Dans sa chute, il s'était brisé un bras et une jambe.

(A suivre.)

